

Séminaire national de formation

Les nouveaux programmes de sciences économiques et sociales en terminale

05 – 06 février 2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

MINISTÈRE
DES SPORTS

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Quelles politiques économiques dans le cadre européen?

Savoirs de référence et repères didactiques et pédagogiques

Christophe Lavialle, IGESR

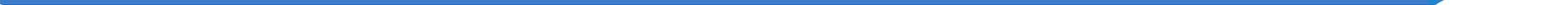
Collège *expertise disciplinaire et pédagogique*, groupe des Sciences Economiques et Sociales



SOMMAIRE

- Les politiques économiques dans le cadre européen: des anciens aux nouveaux programmes
 - La question européenne dans les anciens programmes
 - Les acquis de première
 - Autres ressources de l'ancien programme
 - Des IC 2013 aux OA 2020
- Objectifs d'apprentissage: Décryptage et cheminement didactique
 - Objectif d'apprentissage 1 (« **Connaître** les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) »): en guise de préambule
 - Objectifs d'apprentissage 2 à 5
 - « **Comprendre** les effets du marché unique sur la croissance »
 - « **Comprendre** les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence »
 - « **Comprendre** comment la politique monétaire et budgétaire agissent sur la conjoncture »
 - « **savoir** que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens »
 - Objectif d'apprentissage 6 (« **comprendre** les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques): en guise de conclusion

LES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LE CADRE EUROPÉEN

A thick blue line that starts vertically on the left, turns horizontally to the right, and then angles upwards to the right at the end.

Des anciens aux nouveaux programmes

LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE DES NOUVEAUX PROGRAMMES

Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

- Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) ; comprendre les effets du marché unique sur la croissance.
- Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence.
- Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture.
- Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques).

LA QUESTION EUROPÉENNE DANS LES ANCIENS PROGRAMMES

■ En enseignement spécifique

2.2 Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?	Euro, union économique et monétaire.	Sans entrer dans le détail des évolutions historiques, on rappellera qu'en se dotant d'un grand marché intérieur et d'une monnaie unique, les pays européens mènent une expérience originale d'intégration plus étroite de leurs économies. On montrera que l'union monétaire revêt une importance particulière dans le contexte monétaire et financier international, et qu'elle renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États membres. On s'interrogera sur les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne. Acquis de première : banque centrale, politique budgétaire, politique monétaire, politique conjoncturelle.
--	--------------------------------------	---

■ En enseignement de spécialité SSP

3. L'ordre politique européen

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
3.1 Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique ?	Principe de subsidiarité, gouvernance multi-niveaux.	On présentera les caractéristiques institutionnelles (Parlement européen, Commission européenne, Conseil européen) et politiques de l'Union européenne. À partir de quelques exemples, on présentera les effets de la construction européenne sur la conduite de l'action publique. Acquis de première : action publique.

LES ACQUIS DE PREMIÈRE

Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ?

- Connaître les fonctions de la monnaie et les formes de la monnaie.
- Comprendre comment le crédit bancaire contribue à la création monétaire, à partir du bilan simplifié d'une entreprise et de celui d'une banque.
- Comprendre le rôle de la banque centrale dans le processus de création monétaire, en particulier à travers le pilotage du taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire, et comprendre les effets que ces interventions peuvent produire sur le niveau des prix et sur l'activité économique.

■ Politique monétaire

■ Politique budgétaire

Comment les agents économiques se financent-ils ?

- Comprendre que le financement consiste à couvrir des besoins de financement par des capacités de financement.
- Comprendre que le taux d'intérêt – à la fois la rémunération du prêteur et le coût du crédit pour l'emprunteur – est le prix sur le marché des fonds prêtables.
- Savoir que le revenu disponible des ménages se répartit entre consommation et épargne et qu'ils peuvent dégager des besoins ou des capacités de financement.
- Savoir ce qu'est l'excédent brut d'exploitation et comprendre que les entreprises se financent par autofinancement et financement externe (emprunts bancaires et recours au marché financier, en particulier actions et obligations).
- Savoir que le solde budgétaire résulte de la différence entre les recettes (fiscales et non fiscales) et les dépenses de l'État ; comprendre que le déficit budgétaire est financé par l'emprunt et savoir qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance de la demande / effet d'éviction).

LES ACQUIS DE PREMIÈRE

■ Politique de la concurrence

Comment les marchés imparfaitement concurrentiels fonctionnent-ils ?

- Comprendre, à l'aide d'exemples, les principales sources du pouvoir de marché (nombre limité d'offreurs, ententes et barrières à l'entrée).
- Comprendre que le monopole est faiseur de prix et être capable de donner des exemples de monopoles (monopole naturel, institutionnel et d'innovation).
- Comprendre, à l'aide de représentations graphiques et/ou d'un exemple chiffré, que l'équilibre du monopole n'est pas efficace.
- Comprendre ce qu'est un oligopole et, à l'aide du dilemme du prisonnier, pourquoi les firmes en oligopole ont intérêt à former des ententes.

Comprendre que la politique de la concurrence, en régulant les fusions-acquisitions et en luttant contre les ententes illicites et les abus de position dominante, augmente le surplus du consommateur.

AUTRES RESSOURCES DE L'ANCIEN PROGRAMME

■ Politiques conjoncturelles

5.3 Quelles politiques conjoncturelles ?	Demande globale, inflation, chômage, déséquilibre extérieur, politique budgétaire, politique monétaire	On présentera les principaux déséquilibres macroéconomiques et leurs instruments de mesure. On montrera comment ils sont liés à la dynamique de la demande globale. En s'appuyant sur les développements du point 5.2, on montrera comment les pouvoirs publics peuvent utiliser la politique budgétaire pour agir sur les déséquilibres. En se référant au point 4.3, on présentera également les moyens d'action des banques centrales (notamment la Banque centrale européenne) et leur rôle dans la régulation conjoncturelle de l'activité économique.
---	--	--

■ Politiques de la concurrence (en enseignement de spécialité EA)

2.2 Quel est le rôle de la politique de la concurrence ?	Abus de position dominante, cartel de producteurs, marché pertinent.	En s'appuyant sur des exemples, on montrera que la politique de la concurrence s'exerce non seulement à l'égard des entreprises mais aussi en matière d'intervention publique. On soulignera que cette politique est source de débats quant à la place de l'État dans la production de services collectifs et dans la mise en œuvre de la politique industrielle. On présentera quelques cas dans lesquels les autorités de la concurrence, en France et à l'échelon européen, sont intervenues pour protéger les intérêts des consommateurs. Acquis de première : fonctions économiques de l'État, marchés concurrentiels, marchés imparfaitement concurrentiels, pouvoir de marché.
---	--	---

DES IC 2013 AUX OA 2020

Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?	Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?
Sans entrer dans le détail des évolutions historiques, on rappellera qu'en se dotant d'un grand marché intérieur et d'une monnaie unique, les pays européens mènent une expérience originale d'intégration plus étroite de leurs économies.	OA 1 : « Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) »
	OA 2 : « Comprendre les effets du marché unique sur la croissance »
On montrera que l'union monétaire revêt une importance particulière dans le contexte monétaire et financier international, et qu'elle renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États membres.	OA 3 : « Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence »
	OA 4 : « Comprendre comment la politique monétaire et budgétaire agissent sur la conjoncture »
On s'interrogera sur les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne.	OA 5 : « savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens »
	OA 6 : « comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques). »



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A decorative blue line graphic consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a diagonal line segment at the end pointing upwards and to the right.

Décryptage et cheminement didactique

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 1 (PRÉAMBULE)

- « **Connaître** les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) »

OA 1 « CONNAÎTRE LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE (MARCHÉ UNIQUE ET ZONE EURO) »

■ Rappelons les IC de l'ancien programme (en SSP):

« *Sans entrer dans le détail des évolutions historiques, on rappellera qu'en se dotant d'un grand marché intérieur et d'une monnaie unique, les pays européens mènent une expérience originale d'intégration plus étroite de leurs économies. »*

■ Il n'est donc pas impossible de rappeler les étapes de Bela Balassa et de l'illustrer

■ ZLE, UD, **Marché unique, UEM**

OA 1 « CONNAÎTRE LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE (MARCHÉ UNIQUE ET ZONE EURO) »

- L'important me paraît être de souligner la logique économique qui a présidé au déploiement de l'intégration européenne
 - D'abord la prévalence de l'intégration économique comme moteur de la réconciliation et de l'intégration politique (doux commerce; CECA, CEE,...; Politique commerciale et PAC; contre exemple de la CED)
 - Ensuite, logique « classique »:
 - le marché d'abord (comme vecteur de déploiement des débouchés (D) et finalement de division du travail et d'enrichissement global (O));
 - Puis la monnaie, dans une vision instrumentale (et donc vue comme un objet technique, et définie essentiellement autour de sa fonction de moyen d'échange)
 - Et donc une politique monétaire chargée prioritairement de maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie
 - Sur ce point, les compromis internes (notamment entre France et Allemagne) conduisent à valider les thèses de « l'ordo-libéralisme », qui rejoint, dans le contexte des années 1980, la vision monétariste qui s'est imposée: l'inflation est un phénomène monétaire, et la crédibilité de l'engagement anti-inflationniste de la future BCE passe par son indépendance.
 - Qui n'est finalement garantie qu'à la condition que les déficits et les dettes soient contenus (pas de financement monétaire des déficits, pas de risque de monétisation ex post).
 - Accompagne évidemment le déclin des idées keynésiennes (les politiques macroéconomiques sont inefficaces, et la croissance et l'emploi passent par des politiques structurelles, d'essence microéconomiques)

OA 1 « CONNAÎTRE LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE (MARCHÉ UNIQUE ET ZONE EURO) »

- **Le marché intérieur désigne** un espace sans frontières dans lequel les marchandises, les services et les capitaux circulent librement et où les citoyens européens peuvent librement vivre, travailler, voyager, faire leurs achats, étudier..
 - Avec 511 millions de consommateurs depuis l'élargissement de juillet 2013 à la Croatie, il représente un marché considérable, supérieur à celui des États-Unis (325 millions). Le marché intérieur réalise un des objectifs majeurs à l'origine de la création de la Communauté européenne.
- La mise en place du marché intérieur s'est effectuée dans une optique libre-échangiste, pour laquelle la suppression des barrières à l'échange est perçue comme facteur de croissance et créatrice d'emplois.
- Elle s'est articulée autour de **plusieurs grandes étapes** :
 - l'**union douanière**, avec la disparition des droits de douanes pour les échanges intra-communautaires effective dès le 1er juillet 1968 ;
 - l'**Acte unique européen**, adopté en 1986, qui a fixé au 1er janvier 1993 l'achèvement du marché intérieur, relancé la libre circulation des services et des capitaux, encore largement inachevée, et transformé la libre circulation des travailleurs, inscrite dans le traité de Rome, en libre circulation des personnes, ouvrant ainsi la voie à une Europe des citoyens ;
 - le **traité de Maastricht** en 1992 qui a permis l'adoption de l'euro comme monnaie unique (avec 19 des 28 États membres de l'UE au 1er janvier 2018).

OA 1 « CONNAÎTRE LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE (MARCHÉ UNIQUE ET ZONE EURO) »

- Pour réaliser le marché intérieur, il a fallu assurer la **liberté de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux**.
 - **Les règles nationales ont donc été harmonisées** par le biais du principe de non-discrimination en fonction de la nationalité, de la reconnaissance mutuelle des législations nationales, et de la transposition des directives communautaires dans le droit de chaque État membre.
 - Pour accompagner ce processus, **des règles en matière de concurrence ont été mises en place** : contrôle des ententes et fusions entre entreprises principalement. Selon le traité de Lisbonne, l'établissement de règles de concurrence est une compétence exclusive de l'Union (art. 3 TFUE). Le marché intérieur, quant à lui, est une compétence partagée entre l'UE et les États membres (art. 4 TFUE).
- **Le marché intérieur a permis d'accroître considérablement les échanges intra-communautaires** qui représentent plus des deux tiers du commerce extérieur français.
 - Cependant, l'unification totale des marchés financiers et la libéralisation complète du secteur des services restent à accomplir.

OA 1 « CONNAÎTRE LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE (MARCHÉ UNIQUE ET ZONE EURO) »

■ L'Euro: une logique « fonctionnaliste » de la monnaie (micro et macro):

- Avec l'adoption du programme du marché unique en 1985, il est devenu de plus en plus évident que le potentiel du marché intérieur ne pourrait être pleinement exploité tant que des **coûts de transaction** relativement élevés imputables à la conversion des monnaies et aux incertitudes liées aux fluctuations des taux de change, même faibles, persisteraient.
- En outre, de nombreux économistes ont dénoncé ce qu'ils appelaient le «**triangle impossible**», considérant que la libre circulation des capitaux, la stabilité des taux de change et des politiques monétaires indépendantes étaient incompatibles à long terme.

■ Historique

- En 1988, le Conseil européen d'Hanovre a créé une commission chargée de se pencher sur l'UEM, sous la présidence de Jacques Delors, alors Président de la Commission.
- Le rapport de la commission, présenté en 1989, proposait des mesures concrètes en vue de l'introduction de l'UEM en trois étapes. En particulier, il soulignait la nécessité de **mieux coordonner les politiques économiques, d'introduire des règles régissant les déficits budgétaires nationaux**, ainsi que de **créer une nouvelle institution, totalement indépendante, qui serait responsable de la politique monétaire de l'Union: la Banque centrale européenne (BCE)**.

OA 1 « CONNAÎTRE LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE (MARCHÉ UNIQUE ET ZONE EURO) »

- Le traité sur l'Union européenne a été officiellement adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de Maastricht de décembre 1991 et signé le 7 février 1992.
- Le traité prévoit l'introduction de l'UEM en trois étapes:
 - 1ère étape (à partir du 1er juillet 1990 jusqu'au 31 décembre 1993): **libre circulation des capitaux** entre les États membres;
 - 2e étape (à partir du 1er janvier 1994 jusqu'au 31 décembre 1998): **convergence des politiques économiques des États membres et renforcement de la coopération entre les banques centrales nationales.**

La coordination des politiques monétaires a été institutionnalisée par l'établissement de l'**Institut monétaire européen (IME)**, dont la tâche consistait à renforcer la coopération entre les banques centrales nationales et à effectuer les préparatifs nécessaires à l'introduction de la monnaie unique. Au cours de cette étape, les États membres devaient veiller à ce que les banques centrales nationales deviennent indépendantes;

- 3e étape: **introduction progressive de l'euro comme monnaie unique** des États membres et mise en œuvre d'une politique monétaire commune sous l'égide de la BCE.

Le passage à la troisième étape était subordonné à la réalisation d'un niveau élevé de convergence durable évalué à l'aune d'une série de critères fixés par les traités. Les règles budgétaires devaient devenir contraignantes et un État membre qui ne les respectait pas s'exposait à des sanctions. Une politique monétaire unique a été introduite et confiée au système européen de banques centrales (SEBC), composé des banques centrales nationales et de la BCE.

OA 1 « CONNAÎTRE LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE (MARCHÉ UNIQUE ET ZONE EURO) »

- Les deux premières étapes de l'UEM ont été achevées. La troisième étape est toujours en cours.
 - En principe, tous les États membres de l'Union européenne doivent participer à cette étape finale et, partant, adopter l'euro.
 - Cependant, certains États membres ne remplissent pas encore les critères de convergence. Par conséquent, ces États membres bénéficient d'une dérogation provisoire jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de participer à la troisième étape de l'UEM.
 - Par ailleurs, le Royaume-Uni et le Danemark ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas participer à la troisième étape de l'UEM et, par conséquent, qu'ils ne voulaient pas adopter l'euro. Ces deux États bénéficient donc d'une exemption.
 - À l'heure actuelle, 19 des 28 États membres prennent part à la troisième étape de l'UEM et ont donc l'euro comme monnaie unique.
- À la suite de la crise européenne de la dette souveraine, les dirigeants européens se sont engagés à renforcer l'UEM, y compris en améliorant son cadre de gouvernance.
 - En 2015, les présidents de la Commission européenne, du Conseil européen, de l'Eurogroupe, de la BCE et du Parlement européen ont publié un rapport intitulé « Compléter l'Union économique et monétaire européenne » (connu sous le nom de « rapport des cinq présidents »).
 - Il exposait un plan de réforme visant à réaliser une véritable union économique, financière, budgétaire et politique en trois étapes (au plus tard en 2025).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE 2 À 5

- « Comprendre les effets du marché unique sur la croissance »
- « Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence »
- « Comprendre comment la politique monétaire et budgétaire agissent sur la conjoncture »
- « savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens »

OA 2 « **COMPRENDRE LES EFFETS DU MARCHÉ UNIQUE SUR LA CROISSANCE** »

- La principale justification de cette libéralisation complète des échanges est la stimulation de l'efficacité économique et de la croissance.
 - **La libéralisation des échanges favorise l'augmentation de la productivité des facteurs de production.** C'est la thèse de D. Ricardo: le libre-échange incite les économies nationales à se spécialiser en fonction de leur avantage comparatif, ce qui permet une meilleure allocation des facteurs de production vers les secteurs les plus productifs au sein de chaque pays, donc une hausse globale de la productivité des facteurs de production, donc un accroissement de la richesse produite.
 - **L'accroissement de la taille des marchés et les économies d'échelle:** la constitution d'un vaste marché par l'ouverture des frontières commerciales accroît les débouchés des entreprises, et l'accroissement de la production qui en résulte permet de réaliser des économies d'échelle. Le libre-échange permet donc la baisse des coûts de production et donc des prix, ce qui stimule le pouvoir d'achat des agents économiques.
 - **Les effets de la concurrence sur les prix et la compétitivité.** L'intensification de la compétition entre les entreprises liée à la libéralisation des échanges favorise encore la baisse des prix des biens et services. C'est pourquoi la Commission Européenne mène une politique particulièrement active pour tenter de faire respecter la concurrence sur le Grand Marché européen.
 - Des gains pour le consommateurs en terme de **diversité des produits**.

■ Re-convoquer le chapitre de l'ES EA:

- « En s'appuyant sur des exemples, on montrera que la politique de la concurrence s'exerce non seulement à l'égard des entreprises mais aussi en matière d'intervention publique. On soulignera que cette politique est source de débats quant à la place de l'État dans la production de services collectifs et dans la mise en œuvre de la politique industrielle. On présentera quelques cas dans lesquels les autorités de la concurrence, en France et à l'échelon européen, sont intervenues pour protéger les intérêts des consommateurs. »

■ ...et/ou celui de première

- Comprendre que la politique de la concurrence, en régulant les fusions-acquisitions et en luttant contre les ententes illicites et les abus de position dominante, augmente le surplus du consommateur.

OA 3 « **COMPRENDRE** LES OBJECTIFS, LES MODALITÉS ET LES LIMITES DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA CONCURRENCE »

- la Commission européenne a toujours affirmé que l'organisation d'une "concurrence libre" et "non faussée" était une prérogative exclusivement européenne et que les Etats ne pouvaient fixer leurs propres règles de concurrence. Trois séries d'arguments le justifient.
 - Une politique commune de concurrence est tout d'abord nécessaire afin d'éviter que les pays membres ne se fassent la guerre économique via des subventions, officielles ou déguisées, qui avantageraient certains producteurs nationaux.
 - Ce serait très coûteux pour le budget des Etats, et au final inefficace, puisque tous les Etats seraient dans l'obligation d'apporter au minimum le même montant de subvention que le pays voisin pour permettre à ses producteurs nationaux de survivre.
 - Pour éviter cela, la Commission Européenne dispose de pouvoir particulier: elle sanctionne le versement d'aides gouvernementales indues. Elle précise aussi les conditions exceptionnelles auxquelles un soutien à des entreprises en difficultés peut être acceptable.

OA 3 « **COMPRENDRE** LES OBJECTIFS, LES MODALITÉS ET LES LIMITES DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA CONCURRENCE »

- De la même manière, il faut éviter que ne se constituent des entreprises géantes qui disposeraient de pouvoirs exorbitants sur les marchés en exploitant les économies d'échelle permises par le marché unique.
 - En effet, la constitution de tels monopoles remet en cause l'existence même d'une concurrence favorable aux consommateurs.
 - Pour éviter cela, l' Union Européenne, par la Commission, contrôle les fusions-acquisitions entre entreprises, par exemple en autorisant leur fusion sous condition et interdit les ententes ou les cartels de producteurs.
 - Les abus de position dominante sont elles aussi combattues.

- De même, les normes (de toutes sortes) sont de plus en plus souvent décidées au niveau européen:
 - ces règles ou ces appellations sont un moyen d'uniformiser relativement les standards de production des biens et services fabriqués en Europe.
 - Les consommateurs savent, donc, que les produits qu'ils achètent dans l'UE sont équivalents.
 - Toute une réglementation européenne s'est donc développée qui encadre les réglementations nationales et qui s'impose à elles.

OA 3 « **COMPRENDRE** LES OBJECTIFS, LES MODALITÉS ET LES LIMITES DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA CONCURRENCE »

- La politique de la concurrence européenne doit faire face à des défis importants dans les années qui viennent:
 - renforcer le partenariat avec les Etats membres et les autorités nationales de la concurrence, en dotant celles-ci des moyens et des ressources nécessaires pour appliquer efficacement les règles de la concurrence au sein du marché intérieur.
 - appréhender le défi numérique, qui s'accompagne d'un risque supplémentaire d'apparition de comportements anticoncurrentiels.
 - Cela implique notamment de ne plus considérer le prix comme seul étalon de la concurrence sur les marchés numériques, mais aussi de lutter contre les abus de position dominantes sur ces marchés concentrés et de prévenir les risques d'acquisitions prédatrices, etc.
 - anticiper le défi de la globalisation.
 - En effet, les entreprises interagissent de plus en plus sur des marchés internationaux. Or, cette tendance est prétexte à des débats. Faut-il renforcer la politique de la concurrence face à l'observation de la croissance des marges et de la concentration des marchés ? Faut-il renforcer le contrôle des concentrations ? Faut-il au contraire assouplir ce contrôle, qui ferait obstacle à l'émergence de champions européens ? La politique de contrôle des aides désavantage-t-elle les entreprises européennes à l'échelle internationale ?

OA 4 : « **COMPRENDRE** COMMENT LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET BUDGÉTAIRE AGISSENT SUR LA CONJONCTURE »

■ Remobiliser les acquis de première, en l'occurrence

- L'OA 3 du chapitre sur la monnaie: « Comprendre le rôle de la banque centrale dans le processus de création monétaire, en particulier à travers le pilotage du taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire, et comprendre les effets que ces interventions peuvent produire sur le niveau des prix et sur l'activité économique. »
- Et l'OA 5 du chapitre sur la Finance: « Savoir que le solde budgétaire résulte de la différence entre les recettes (fiscales et non fiscales) et les dépenses de l'État ; comprendre que le déficit budgétaire est financé par l'emprunt et savoir qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance de la demande / effet d'éviction) ».

■ Les décliner dans le cas européen:

- Objectif de la politique monétaire européenne (cf. supra), et évolution de cet objectif, et des pratiques depuis 2008;
- Politique(s) budgétaire(s) élaborées de manière à ne pas contredire l'objectif de la politique monétaire:
 - Sorte « d'inversion de la hiérarchie des normes »
 - Témoin d'une logique de coordination par les règles (*rules vs discretion*)

OA 5 : « **SAVOIR** QUE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DANS LA ZONE EURO, CONDUITE DE FAÇON INDÉPENDANTE PAR LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE, EST UNIQUE ALORS QUE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE EST DU RESSORT DE CHAQUE PAYS MEMBRE MAIS CONTRAINTE PAR LES TRAITÉS EUROPÉENS »

■ Sur la politique monétaire:

■ Cf. supra

- Logique: marché unique => monnaie unique => politique monétaire unique
- Logique: vision ordo-libérale: primauté du marché unique => vision instrumentale et fonctionnaliste de la monnaie => primauté de l'objectif de stabilité des prix => indépendance de la BCE (vision d'un jeu non coopératif et des impératifs de crédibilité)

■ Sur la politique budgétaire:

■ L'unification monétaire pose de nombreuses questions à la politique budgétaire.

■ Les trois principales ont trait

- À la discipline budgétaire des pays participant (crainte de la monétisation et de l'instabilité bancaire)
- À la question du fédéralisme budgétaire (nécessité ou opportunité d'accompagner la fédéralisation de la politique monétaire par une fédéralisation partielle de la politique budgétaire)
- À la coordination des Politiques budgétaires et entre ces politiques budgétaires et la politique monétaire

■ La question démocratique et fédérale => pas de budget unique.

- Pour les plus fédéralistes, étape ultime de la progression de Balassa, et devant les difficultés d'une monnaie non adossée à une forme de souveraineté (cf. infra)
- La faiblesse du budget européen et sa structure. L'absence d'impôt fédéral.
- Le MES

■ D'où la question de la coordination

- Un policy-mix « hiérarchisé »
- La neutralisation des politiques macroéconomiques: les règles plutôt que « la discrétion »
- La difficulté de coopération: des règles et des sanctions (Maastricht (1992) – PSC (1997 – 2005) – TSCG (2012))

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 6 (CONCLUSION)

- « comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques). »

OA 6 : « **COMPRENDRE** LES DIFFICULTÉS SOULEVÉES PAR CETTE SITUATION (DÉFAUT DE COORDINATION, CHOCS ASYMÉTRIQUES). »

- Le « jeu de la poule mouillée »: un jeu longtemps non coopératif entre autorités monétaire et budgétaires
- Des politiques budgétaires pro-cycliques
- Une concurrence fiscale et sociale
- La difficulté de gérer des chocs macroéconomiques asymétriques (la zone euro, zone monétaire non optimale)
- La gestion de la crise de 2008
- Une « hypertrophie » monétaire

Merci de votre attention!

Contact

Christophe Laviaille

christophe.laviaille@igesr.gouv.fr

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	MINISTÈRE DE LA CULTURE	MINISTÈRE DES SPORTS
---	--	----------------------------	-------------------------